



Philippe Prigent <philippe.jean.prigent@gmail.com>

Boralex/Innovent

Benjamin Chouai <benjamin.chouai@saul-associes.com>
À : Philippe Prigent <philippe.jean.prigent@gmail.com>
Cc : Guillaume GOETZ-CHARLIER <guillaume.goetz@saul-associes.com>

1 avril 2022 à 09:16

OFFICIEL

Mon cher Confrère,

Je vous contacte en tant qu'avocat de **Boralex**.

Celle-ci prend connaissance de la nouvelle publication de la société Innovent accessible depuis le lien ci-après:

<https://innovent.fr/2022/03/28/4607/>

Après deux condamnations en référé de votre cliente par le Président du Tribunal de commerce de Lille Métropole, je ne saisis pas le sens de cette nouvelle publication dont les termes sont particulièrement consternants, tant sur l'entreprise et les conseils de cette dernière que sur son dirigeant.

Je ne doute pas que vous découvriez tout comme moi cette publication avec stupeur.

Aussi, puis-je vous demander de bien vouloir inviter la société Innovent à procéder immédiatement à son retrait?

Par avance, merci de vos bonnes diligences.

Votre bien dévoué Confrère,

Benjamin Chouai*Avocat à la Cour**Ancien secrétaire de la Conférence*

Saul

63, avenue Franklin D. Roosevelt | 75008 Paris | France

T: +33 (0)1 42 97 42 22 | F: +33 (0)1 42 97 46 44

D: +33 (0)1 42 97 93 57 | M: +33 (0)6 50 21 74 30

Email: benjamin.chouai@saul-associes.comSite: saul-associes.fr

CONFIDENTIALITE: Ce courrier électronique et ses pièces jointes sont confidentiels et couverts par le secret professionnel. Si vous n'en êtes pas le destinataire désigné, veuillez prévenir l'expéditeur immédiatement, sans en prendre connaissance, sans révéler son contenu à un tiers, l'utiliser à quelle que fin que ce soit, le stocker ou le copier sur quelque support que ce soit.